



### Office des Sports de Saint Just-Saint Rambert

Maison des Associations

La Passerelle - rue du 11 novembre

**Téléphone** : 04 77 55 65 51

42170 SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Organisation : **Dominique THOLOT** Port. 07 50 52 60 21

**Laurent NOEL** Port. 06 85 01 28 04

@mail : prbt42170@gmail.com

# La Pontrambertail 2026

SAINT JUST SAINT RAMBERT

Dimanche 18 octobre 2026

## REGLEMENT

Les courses sont ouvertes :

- à partir de **Cadets / U18** (nés en 2011 et avant) sur le parcours du **7 km**
- à partir de **Cadets / U18** (nés en 2011 et avant) sur le parcours du **13 km**
- à partir de **Espoirs / U23** (nés en 2007 et avant) sur le parcours de **22 km**.

Dans le cadre du strict respect des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA et des prescriptions du présent règlement applicables au 18 octobre 2026.

Courses Jeunes formule « Kid-trail » :

- nés en 2018, 2019, 2020 **Eveil Athlé / EA** - sur le parcours de **650 m**
- nés en 2016 et 2017 – **Poussins / U12** - sur le parcours de **1300 m**
- nés en 2014 et 2015 – **Benjamins / U14** – sur le parcours de **1950 m**
- nés en 2012 et 2013 – **Minimes / U16** - sur le parcours de **1950 m**

## 2. INSCRIPTIONS

**Courses adultes 7, 13 et 24 Km :**

En ligne **UNIQUEMENT**, sur le site [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) jusqu'au **vendredi 16 octobre minuit.**

**Courses enfants « Kid-trails » : Inscriptions sur place Salle de l'Embarcadère**

**Dimanche 18 octobre de 9 h 30 à 10 h 30 -**

Inscriptions avec présentation d'une licence FFA ou de **l'attestation PPS**, datant de moins de 3 mois (papier, électronique ou de type QR Code) via la plateforme dédiée de la FFA [lien : <https://pps.athle.fr/> ] conformément aux prescriptions réglementaires suivantes :

Sont admis :

### Pour les licenciés FFA :

- les **licences** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrées par la FFA, ou les « **Pass' J'aime Courir** » délivrés par la FFA et complétés par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Attention : les autres licences délivrées par la FFA -Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.

### Pour les personnes majeures, non licenciées FFA :

**Attention** : Depuis le 01/09/2024, en application de la loi du 2 mars 2022 et de son décret d'application du 22 juin 2022, la fourniture du traditionnel certificat médical d'absence de contre-indication, est remplacé par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « **Parcours de prévention santé** » (ou « **PPS** »).

Le participant devra effectuer ce parcours en ligne - <https://pps.athle.fr/> - voué à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via un contenu pédagogique, à l'issue duquel un **numéro PPS** et une **attestation PPS** lui sera délivrée par la FFA avec une validité de 3 mois. Le participant qui aura satisfait au PPS devra saisir son numéro et insérer son attestation lors de son inscription en ligne sur la plateforme **Logicourse**.

### Pour les mineurs, non licenciés FFA :

Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un **questionnaire relatif à son état de santé** et **attestent** que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à des réponses négatives. A défaut il est tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de six mois à la date de la compétition**. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur. Aucun autre document ne pourra être accepté.

## 3. TARIFS

**Courses Adultes : 7 Kms : 10 € ; 14 Kms : 15 € ; 24 Kms 22 €** - sans frais supplémentaires

**Courses enfants : Gratuit**

## 4. RETRAIT DES DOSSARDS + INSCRIPTIONS SUR PLACE (supplément de 3 € pour chaque course)

A la salle de l'Embarcadère - 58 Avenue des Barques 42170 SAINT JUST-SAINT RAMBERT  
**Samedi 17 octobre de 15 h à 18 h 00.**

**Dimanche 18 octobre à partir de 7h30**

Un cadeau sera remis aux **800 premiers coureurs** lors du retrait de dossard.

## 5. AVERTISSEMENTS

Aucune inscription par Téléphone, Télécopie ou Courrier électronique.

Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit.

Seuls les coureurs ayant établi un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés.

L'attention des participants est attirée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

**Les épingles pour fixer le dossard ne seront pas fournies. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course dans son intégralité et obligatoirement épinglé sur le torse ou fixé à une ceinture porte-dossard.**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé quelqu'en soit le motif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## 6. HORAIRES

### **Courses adultes :**

- 9 h 00 : ***La Pontrambertrail*** 24 km (613 m D+).
- 9 h 30 : ***L'Échappée*** 14 km (185 m D+)
- 9 h 50 : ***La Ramberte*** 7 km (37 m D+)

### **Courses enfants « Kid-trail » 650m- 1300m- 1950m :**

- A partir de 11h00 jusqu'à 11h45

**Remise des prix après chaque course**

## 7. PARCOURS

« ***La Ramberte*** » **7 Km** : Départ du chemin Pré-Fangeat à proximité de la salle de l'Embacadère, en direction des bords de Loire pour traverser le pont qui sépare nos 2 villages et rentrer par les bords de Loire et les maraichers de Cerizieux.

« ***L'Échappée*** » **14 km** : En plus du 7 Km le parcours est rallongé d'une boucle légèrement vallonnée qui traverse la Loire et le quartier de St Just pour grimper sur les coteaux de la Trébuche, avant de rejoindre Asnières pour un retour par les bords de Loire et les maraichers de Cerizieux.

« ***La Pontrambertrail*** » **24 km** : En plus du 13 Km le parcours grimpe à 3 reprises sur les hauteurs de St-Just en empruntant des sentiers beaucoup plus vallonnés, plus techniques avec de nombreux changements de rythmes.

Le compte à rebours des 5 derniers kilométriques sera signalé pour les 3 parcours.

Le circuit est entièrement sécurisé par des signaleurs et la Police Municipale.

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

**L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, d'annuler une course et de modifier les parcours (tracés, heures et lieux de départ...) en cas d'instruction des administrations, d'intempéries et de tout évènement qui pourrait influencer le déroulement de l'épreuve et remettre en cause la sécurité des participants.**

## 8. DEPART

- Le départ des 3 courses adultes sera donné Chemin du Pré Fangeat. Les coureurs devront être dans la zone de départ 5 minutes avant l'heure prévue. La zone d'échauffement se situera dans la rue du Pré Fangeat qui sera fermée à la circulation.
- Le départ des courses enfants sera donné à proximité de la salle de l'Embarcadère.

## 9. ARRIVEE

Les arrivées de l'ensemble des courses seront jugées sur l'esplanade de la salle de l'Embarcadère.

## 10. RAVITAILLEMENTS

- Un point de ravitaillement sera installé au **km 11** pour le parcours du **24 km** et au **km 6** pour le parcours du **13 km**.
- Le parcours de **7 km** sera en autosuffisance.

**ATTENTION :** Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements, chaque coureur devra avoir son gobelet (ou autre contenant équivalent) pour être servi.

- Ravitaillement pour tous à l'arrivée.

## 11. WC PUBLICS

Sur place, salle de l'Embarcadère »

## 12. ESPACE MEDICAL

Un poste de secours sera prévu dans la zone d'arrivée.  
Un deuxième poste sera installé à proximité du Viaduc au Km 17 pour le 22 Km et au km 8 pour le 13 Km.

## 13. ASSURANCES

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les organisateurs sont couverts par une police **Responsabilité civile**. Les licenciés FFA **bénéficient** des garanties accordées par l'assurance **Individuelle Accident**, liée à leur licence. Chaque participant **non licencié** doit **s'assurer personnellement**.

Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels liée à leur licence.

## 14. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par transducteurs électroniques (puces) qui seront intégrés au dossard de chaque coureur.

Un **conteneur sera installé à la sortie du SAS d'arrivée, pour inviter chaque coureur à y déposer son dossard**, car la « puce intégrée » contient des composants électroniques qui nécessitent un processus de tri spécifique.

Le port d'une puce qui ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la

disqualification du concurrent.

## 15. CLASSEMENTS

### Pour le 7 km ; le 14 km et le 24 km

Un classement scratch individuel **toutes catégories** : Masculin et Féminin

## 16. RECOMPENSES

Courses Adultes : Seuls les podiums « scratch féminin et masculin » seront récompensés.

Courses Enfants : Récompenses pour les 1<sup>er</sup> de chaque catégorie et pour chaque participant.

Les athlètes récompensés devront obligatoirement être présents lors de la remise des récompenses.

## 17. PUBLICATION DES RESULTATS

Les classements seront affichés sur des panneaux à proximité du Podium.

Ils figureront sur les sites [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr)

Ils seront également transmis à la FFA.

Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. Pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)

## 18. CHALLENGE COURSES NATURE ET TRAILS

Les coureurs engagés sur les parcours du 13 et du 24 Km sont automatiquement inscrits au **Challenge Loire Forez 2026 « Courses nature et trails »**.

La participation à ce challenge est gratuite et ouverte à tous les coureurs, licenciés ou non. Le challenge ne distingue pas de catégorie de concurrent, et seuls ceux classés « finishers » seront pris en compte

Seront récompensés au Challenge les 30 finishers les mieux classés suivant le classement qui sera établi en fonction du nombre de courses réalisées sur l'année 2026, parmi les « courses nature et trails » proposées sur le territoire de Loire Forez Agglomération, et quelle que soit la distance parcourue à chaque épreuve.

Le non-respect des règles instituées par l'organisateur de chaque épreuve entraînera le déclassement du coureur sur l'épreuve concernée.

Une remise des prix sera organisée par Loire Forez Agglomération en fin d'année. Les lots en nature récompenseront les 30 finishers en haut du classement (règle définie au point 8). Les récompenses en nature ne seront ni remboursables ni échangeables. Elles pourront être récupérées par les coureurs soit à la soirée de remise des prix (dont la date sera communiquée en fin d'année), soit, après cette soirée, au siège de l'Agglomération. Elles ne seront pas envoyées par courrier

## 19. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support,

pour une durée de deux ans, dans le monde entier.

## **20. ANNEXE**

La manifestation de course à pied « La Pontrambertrail », objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux nécessaires à l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre sans réserve à ce règlement par le seul fait de leur inscription. Ils dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du présent règlement.

L'organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment.

Les mesures sanitaires préconisées pour les événements sportifs sur l'espace publique peuvent être consultées à l'adresse suivante : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)